



La commune de Villard de Lans

4 434 habitants – Commune touristique surclassée de 10 000 à 20 000 habitants – 140 agents permanents

Membre de la Communauté de Communes du Massif du Vercors – Isère

Recrute

Un Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles

A temps non complet annualisé de 96.74 %

(Cadre d'emploi des ATSEM catégorie C)

En contrat d'un an

Au sein de l'Ecole Maternelle de VILLARD DE LANS

Au cœur du Vercors, avec 4434 habitants permanents, Villard-de-Lans est une commune touristique surclassée de 10 000 à 20 000 habitants et membre de la Communauté de Communes du Massif du Vercors. Elle bénéficie d'un territoire attractif, doté de nombreuses infrastructures et à deux pas de grandes agglomérations.

Au sein d'une équipe de trois ATSEM, vous serez placé sous l'autorité hiérarchique de la direction de l'accueil de loisirs

Missions principales

- . Assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène auprès des enfants
- . Préparation et mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants
- . Animation et surveillance des enfants (temps scolaires et périscolaires)
- . Participer à la surveillance de la pause méridienne et du service restauration
- . Assurer les gestions des enfants durant les transports scolaires
- . Animation et surveillance des enfants sur les temps du restaurant scolaire, des accueils périscolaires et de l'accueil grève si besoin

Profil souhaité

- . Concours d'ATSEM ou CAP Petite Enfance
- . Qualités relationnelles et d'écoute
- . Sens de l'organisation et du travail en équipe
- . Autonomie dans le poste
- . Discrétion, disponibilité, dynamisme
- . Aptitude à prendre des initiatives
- . Aptitude à rendre compte
- . Expérience dans un poste similaire souhaitée

Conditions de recrutement

- . Contractuel ou titulaire en disponibilité sur un contrat de travail à durée déterminée de 1 an, selon le planning suivant :
 - Lundis, mardis, jeudis et vendredis scolaires : de 7H45 à 17H30
 - Selon un planning défini : 5 mercredis en période scolaire : de 7h30 à 13h30
 - Selon un planning défini :

- . 2 jours de 8 heures pendant les vacances scolaires de Toussaint, Noël et de Pâques
- . 2 jours de 7 heures pour les vacances de Février
 - 3 jours de 8h fin d'année scolaire (juillet 2026),
 - 3 jours de 8h à la rentrée de septembre 2025
- . Rémunération selon expérience

Poste à pourvoir le 29 août 2025

Les candidatures (lettre de motivation + C.V) sont à adresser à Monsieur le Maire

62 place Pierre Chabert – 38250 Villard de Lans,

Ou par mail à rh@villard-de-lans.fr avant le 4 août 2025 (Jury de recrutement le 18 août)

Renseignements complémentaires auprès de Fabienne IMBERT,

Responsable du Service , au 04.76.94.50.10

**Le Maire,
Arnaud MATHIEU**